

**DELIBERATION (2022-10)
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Approbation du Budget principal 2022 et du Budget assainissement 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

Date de convocation : 31 mars 2022

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

Représenté : M. Antoine MARCHAND (pouvoir à Sébastien GARREAU).

Excusé : M. Jean-Marie BILLY.

Secrétaire de séance : M. Patrick BOUDINHON.

Monsieur le Maire présente :

- Le budget principal 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, section de fonctionnement et section d'investissement, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	572 756 €	572 756 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	655 656 €	655 656 €

- Le budget annexe assainissement 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, section d'exploitation et section d'investissement, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	51 325 €	51 325 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	101 072 €	101 072 €

Au terme de la présentation et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité des 12 votants :

- * le budget principal 2022 (section de fonctionnement et section investissement),
- * le budget annexe d'assainissement (section exploitation et section investissement).

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 5 avril 2022.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, le 5 avril 2022

Le Maire, Pascal BRUHAT.